

## EDITO

Au sein du CIVAM Béarn, l'échange est partie intégrante de l'animation du réseau de développement de producteur. Il nous tient à cœur de nous rencontrer et d'apprendre de chacune de nos expériences en tant qu'agriculteur. Pour le CIVAM Béarn, cette logique s'applique également à l'échelle des structures agricoles, et c'est pour cela que notre Conseil d'Administration a souhaité participer à la fondation du Collectif Fermier il y a 6 ans.

Le Collectif fermier est un espace d'échange entre les différentes structures agricoles du territoire pour travailler sur des dossiers communs.

Un espace d'échange qui permet d'optimiser la gestion de crise telle que nous venons de vivre. Nous avons pu nous réunir afin de faire un état des lieux régulier de la situation, et mutualiser les points de vente actifs pour les consommateurs et les producteurs.

Un espace d'échange qui doit permettre l'élaboration de projets de développement, à l'instar de l'enquête prospective réalisée sur la structuration des filières fermières qui a conduit à l'identification de 3 scénarios de développement logistique.

L'animation efficace du collectif doit permettre une parole ouverte et libre, où les particularités de chacune des structures sont prises en compte. Un exercice qui peut s'avérer complexe lorsque des visions différentes se rencontrent, mais indispensable afin de trouver l'équilibre entre les attentes et les besoins de chaque réseau.

Une souplesse qui sera la condition pour que le Collectif Fermier devienne demain, un espace de concertation entre les structures visant à déployer et mettre en œuvre des stratégies de développement et donnant lieu à la création d'outils qui pourront être utilisés par chacune des structures dans leur propre réseau.

### Collectif Fermier 64

Maison de l'Agriculture  
124, boulevard Tourasse  
64000 PAU / 06 75 33 55 57

**Didier ARRAGON, président du CIVAM BEARN**

## LA PRODUCTION FERMIERE & L'ALTERNANCE : UNE DOUBLE SOLUTION POUR ALLIER FORMATION ET MAIN D'OEUVRE

Le travail de coordination mené par le Collectif Fermier entre les structures fromagères (UPF64, AET3V, APFPB et Syndicat Ossau-Iraty) en 2017 a permis la mise en place en 2018 de la première session de formation du "CS transformation et commercialisation des produits fermiers" en partenariat avec le CFPPA 64. Cette formation a été mise en place pour répondre exactement aux besoins des producteurs locaux : un besoin de main d'oeuvre qualifiée et des salariés formés en fonction des spécificités locales.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organiser la production
- Mettre en oeuvre les techniques de transformation fromagère
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et de sécurité au travail
- Mettre en oeuvre les techniques de commercialisation des produits fermiers

### ORGANISATION

**PERIODE :**  
à compter du 7 septembre 2020

**DUREE**  
12 semaines en centre et 40 semaines en entreprise

**LIEU**  
LPA Oloron

**NOMBRE DE PLACES**  
entre 8 & 12

En Septembre 2020 démarre la deuxième session. Désormais cette formation est accessible via l'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ces 2 dispositifs permettent aux producteurs employeurs de bénéficier d'aides d'Etat qui limitent le reste à charge (assurance, mutuelle, prestation de service divers).

**Contact : Delphine DACHARRY [delphine.dacharry@educagri.fr](mailto:delphine.dacharry@educagri.fr) / 05 59 33 15 20 (formation continue) / 05 59 29 15 10 (apprentissage)**

**Suite à la crise du COVID, l'Etat a augmenté l'aide octroyée aux employeurs d'apprenti : l'aide peut aller jusqu'à 8 000€ pour les 18-20 ans, et ainsi couvrir la totalité du salaire annuel. Pour un apprenti plus âgé (21 ans) le salaire peut revenir à seulement 175 € par mois pour l'employeur.**



**Plus d'information sur [www.upf64.fr](http://www.upf64.fr) et [www.agrocampus64.fr](http://www.agrocampus64.fr)**

## Un outil créé par les producteurs...pour les producteurs

Le 18 février dernier nous avons présenté un état des lieux des filières fermières et la restauration collective en Béarn.

Lors de cette restitution, les producteurs ont validé la création d'une structure collective au service des producteurs. L'objectif est de fédérer les producteurs pour mutualiser et optimiser la commercialisation et la livraison des produits fermiers.

Comment participer ?  
Création de l'outil  
Clément CHOMEAU  
06.75.33.55.57  
collectiffermier64@gmail.com

Des producteurs se sont déjà réunis début juin pour dessiner les contours de cet outil:

- administration par des producteurs,
- démarchage commercial assuré par un professionnel pour tous les producteurs adhérents,
- livraison mutualisée par des transporteurs pour les producteurs qui le souhaitent,
- développement de débouchés en Béarn et en dehors,
- limitation des déplacements des producteurs grâce à une organisation adaptée à chaque zone du Béarn
- utilisation au maximum des infrastructures existantes

## Ensemble on va plus loin ...

En parallèle de la création de cet outil, les structures s'organisent pour mieux accompagner les producteurs.

Dans chaque filière un groupe de travail se réunit tous les 2 mois pour réfléchir aux besoins de chaque filière et y trouver des solutions.

Quelques exemples d'actions prévues :

mutualiser du matériel, faire des achats groupés, s'échanger des conseils techniques, réfléchir aux besoins en formation, organiser des visites, faciliter la diversification des producteurs pour s'adapter à la demande locale, etc.

Comment participer ?  
Animation des filières  
Contactez l'association  
fermière à laquelle vous  
adhérez ou le Collectif  
Fermier 64

## L' ENERGIE AGRICOLE



Tous les mois, commande groupée  
avant le 20 et livraison en suivant

Et toujours des tarifs négociés sur le gaz

Plus d'infos : tel: 06 28 35 35 91  
mail: commande.groupee.gnr.64@gmail.com



# ACTUALITÉS DES STRUCTURES

Deux structures fermières adhérentes au Collectif Fermier 64 nous parlent d'elles, de leurs activités, d'un projet en particulier ou d'un sujet faisant leur actualité : l'AFOG et la Chambre d'Agriculture qui travaille notamment sur la filière palmipède circuit court.



## Qui sommes-nous?

Association créée en 2015 sur le territoire béarnais, nous proposons des formations et un accompagnement en comptabilité et gestion à tous les paysans, agriculteurs qui souhaitent être autonome et en maîtrise de leur choix sur leur ferme, via des séances collectives.

En début d'année 2020, l'équipe salariée s'est agrandie et ce sont maintenant deux animatrices-formatrices qui encadrent les groupes de travail, qui se nourrissent d'échanges et de partage d'expériences, en toute convivialité.

L'accompagnement et l'entraide sont des valeurs fortes de l'AFOG Béarn.

L'association compte 54 adhérents et continue de se développer. Les groupes de travail sont au nombre de 10, répartis sur l'ensemble du territoire béarnais : du Vic Bilh aux vallées pyrénéennes béarnaises, mais aussi dans les Landes.

Nous proposons un panel de formations à la demi-journée, réparties tout au long de l'année, de septembre à juin, afin de respecter les temps forts de l'activité agricole et le calendrier comptable et administratif :

- initiation à la comptabilité et perfectionnement, familiarisation avec le logiciel comptable préconisé ;
- analyse financière selon le(s) type(s) de production pratiqué(s) sur la ferme ;



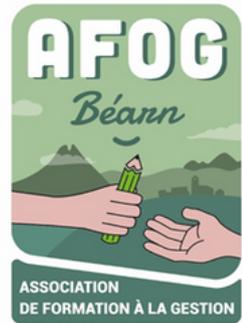
carte d'implantation des adhérents sur le territoire en 2019

# ACTUALITÉS DES STRUCTURES

- exploration de thématiques associées : emploi, commercialisation, structures juridiques, agroécologie, fiscalité..., avec l'appui d'experts dans ces domaines.

Si des paysans sont intéressés par la création d'un groupe sur un territoire particulier ou veulent en rejoindre un, les animatrices sont mobiles et prêtes à vous rencontrer.

L'AFOG est en partie financée par des fonds régionaux et européens de soutien au développement rural.



## CONTACT:

**AFOG Béarn**, 14 rue Despourrins,  
64400 OLORON  
06 37 76 00 68

Anne Rolland : [afogbearn@gmail.com](mailto:afogbearn@gmail.com)  
Noémie Plaisant : [afogbearn2@gmail.com](mailto:afogbearn2@gmail.com)  
<https://afogbearn.fr/>  
<https://www.facebook.com/AFoG-B%C3%A9arn-112649790377535/>



La Chambre d'Agriculture 64 :  
Laure Antchagno  
tel: 06 11 63 20 83  
[l.antchagno@pa.chambagri.fr](mailto:l.antchagno@pa.chambagri.fr)

Le Collectif Fermier 64 :  
Clément Chomeau  
Coordinateur  
tel: 06 75 33 55 57  
[collectiffermier64@gmail.com](mailto:collectiffermier64@gmail.com)

Le Collectif de la Haüt :  
Charlotte Houpeau  
tel: 06 76 76 57 60  
[collectif.delahaut@gmail.com](mailto:collectif.delahaut@gmail.com)

L'AET3V :  
Lucie Renard  
tel: 06 83 99 87 63  
[aet3vb@gmail.com](mailto:aet3vb@gmail.com)

Syndicat Ossau-Iraty :  
Juile Bretos  
Tel: 05 59 37 86 61  
[jb@ossau-iraty.fr](mailto:jb@ossau-iraty.fr)

L'ABDEA :  
Sophie Labernadie  
tel: 06 58 18 86 56  
[sophie.abdea@gmail.com](mailto:sophie.abdea@gmail.com)

Le CIVAM :  
Perrine Maynadier  
tel: 05 59 84 70 63  
[civambearn@orange.fr](mailto:civambearn@orange.fr)

AFOG Béarn :  
Anne Roland  
Tel: 06 37 76 00 68  
[afogbearn@gmail.com](mailto:afogbearn@gmail.com)

L'UPF64 :  
Marie Beugnot  
tel: 06 28 35 35 91  
[m.beugnot@upf64.fr](mailto:m.beugnot@upf64.fr)

Bienvenue à la Ferme :  
Laurence Batby  
Tel: 06 26 86 82 70  
[l.batby@pa.chambagri.fr](mailto:l.batby@pa.chambagri.fr)

Association de la vache béarnaise :  
Vincent MOULIA  
Tel: 06 31 65 31 02  
[vache.bearnaise@gmail.com](mailto:vache.bearnaise@gmail.com)

## SIVAL ANGERS : Salon des productions végétales:

arboriculture, cultures légumières, semences, viticulture, horticulture, plantes médicinales et aromatiques, cidre, champignons, tabac, etc.

édition 2021 / JANVIER

[www.sival-angers.com](http://www.sival-angers.com)

Si un groupe de producteurs souhaite organiser un déplacement à Angers pour découvrir cet événement n'hésitez pas à contacter votre structure fermière pour faire remonter au Collectif !

# ACTUALITÉS DES STRUCTURES



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## Volailles, Palmipèdes, Lagomorphes



### Garantir les bonnes pratiques d'hygiène dans les établissements d'abattage à la Ferme

Depuis 2019 la Chambre d'Agriculture travaille sur la filière courte palmipède et volaille. En effet la dérogation européenne permettant la découpe et transformation des viandes des établissements non agréés prend fin au premier janvier 2021.

La possibilité d'une dérogation permanente est à l'étude. Des discussions sont en cours entre les chambres d'Agriculture, les organisations professionnelles et la DGAL. Pour obtenir le maintien de cette dérogation, il est nécessaire que ces établissements travaillent dans de bonnes conditions sanitaires.

Les producteurs fermiers qui disposent de ces outils d'abattage doivent suivre de bonnes pratiques d'hygiène, basées sur les procédures HACCP, afin de garantir la sécurité sanitaire des produits qu'ils commercialisent. Ils doivent également respecter des règles de protection des animaux au moment de leur mise à mort.



Afin de contribuer à la pérennité de ces outils de production, la Chambre d'Agriculture et Bienvenue à la Ferme ont engagé un travail avec les producteurs afin de leur permettre de mettre à jour leurs pratiques sanitaires.

Dans ce cadre, la chambre d'Agriculture est en relation avec la DDPP afin de garantir la pertinence des actions conduites.

Dans ce but, en partenariat avec le CFPPA des Pyrénées-Atlantiques, des formations aux bonnes pratiques d'hygiène vont démarrer en septembre. Elles durent 2,5 jours et permettent aux participants de bénéficier d'un rendez-vous de travail dans leur abattoir. La première session aura lieu les 3 et 10 septembre ainsi que la matinée du 15 septembre. Elle permettra aux producteurs de travailler leur plan de maîtrise de sanitaire.

# ACTUALITÉS DES STRUCTURES

Étape par étape, chacun pourra identifier les facteurs de risque dans un atelier et les mesures à prendre notamment en termes de maîtrise des techniques, maîtrise des températures et efficacité du plan de nettoyage et de désinfection.

Parallèlement, au niveau national, est engagée la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène spécifiques pour ces établissements non agréés. Il permettra de fixer les règles spécifiques applicables dans ces ateliers et de les faire reconnaître.



## **Le responsable protection animale**

Concernant la protection des animaux au moment de leur mise à mort, la loi Egalim impose la présence d'un responsable protection animale dans tous les abattoirs. Cette personne doit avoir suivi une formation certifiante. Pour prendre en compte la spécificité des ateliers fermiers, ces formations sont en cours d'adaptation pour les établissements dans lesquels au maximum 2 personnes travaillent au contact des animaux vivants. Nous proposerons dès l'automne un programme de formations sur ce sujet ( 6 & 7 octobre 2020).

En parallèle, nous étudions les différents matériels d'étourdissements du marché afin de pouvoir aider les producteurs à s'équiper de façon pertinente et au meilleur prix.

Ces chantiers ont pris du retard avec la crise du Covid 19. Mais nous tenons informé le plus régulièrement possible l'ensemble des producteurs fermiers concernés.

**Pour tout renseignement et vous inscrire aux formations :**

**contact : Laurence Batby – Chambre d'Agriculture – 0626868270 – l.batby@pa.chambagri.fr**